



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021  
Délibération n°DEL-2021-0055

**OBJET : Sollicitation d'une subvention au Département de l'Isère pour l'achat de poubelles pour les manifestations dans le cadre de la convention « pack éco-événement »**

**Nombre de sièges : 74**  
**Membres en exercice :**  
74

Présents : 64  
Pouvoirs : 6  
Absents : 0  
Excusés : 10  
Pour : 70  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

18.3.21

et affichage le

18.3.21

Secrétaire de séance :  
Coralie BOURDELAIN

Le 08 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 02 mars 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

**Pouvoir :** Christophe BORG à Damien VYNCK, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Cécile ROBIN à Cédric ARMANET

### **RAPPORTEUR : Monsieur Christophe BORG**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération n°DEL-2018-0328 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 28 mai 2018 relative au dispositif et au tarif du « Pack Loisirs » mis en place par le Département de l'Isère,

Vu la convention DGD-18-3167 conclue avec le Département de l'Isère pour la mise en place d'une offre locale du dispositif « pack éco-événement »,

Le Grésivaudan a signé en 2018 une convention avec le Département de l'Isère pour devenir point relais dans le cadre du « pack éco-événement ». Ce dispositif permet de mettre à disposition des associations et des collectivités du matériel écoresponsable pour les manifestations qu'elles organisent. Le Grésivaudan est donc point relais pour le retrait des gobelets réutilisables de 15, 25 et 50 cl ainsi que des carafes.

Jusqu'à présent le Département proposait aussi dans ce cadre le prêt de poubelles pour les manifestations. Au vu des différentes modalités de collecte et des consignes de tri différentes des territoires, le Département propose dorénavant une aide à l'achat des poubelles pour les manifestations à hauteur de 50% du prix total avec un montant maximum de 5 000€.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Dans ce contexte, le Grésivaudan souhaite s'équiper de poubelles transportables adaptées pour les manifestations avec les consignes propres à son territoire, et solliciter une demande de participation à l'achat au Département dans la limite des 5 000€ possible.

**Ainsi, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention au Département de l'Isère pour l'achat de poubelles pour les manifestations organisées sur son territoire dans le cadre de la convention « pack éco-événement », ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 08 mars 2021



Le Président,  
Henri BAILE